

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 05 JUILLET 2022

Commune de VILLIERS LE MAHIEU

Yvelines

\*\*\*\*\*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le 05 juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué le 28 juin 2022, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Robert RIVOIRE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13, Présents : 10, Votants : 13.

Étaient présents : Robert RIVOIRE, Patrick BOURDEAUX, Sandrine HAGNIER, Adrien FARÉ, Arnaud GOEPP, Natacha VICHEMONT, Jean-François LEROY, Fabrice LECLERC, Laurent DUVAL et Monique BOURDEAUX.

Absent(s) : Julien THORON pouvoir à Laurent DUVAL

Christelle VAN ASSCHE pouvoir à Natacha VICHEMONT

Brunhilde JENNY pouvoir à Monique BOURDEAUX

**Secrétaire de séance** : Natacha VICHEMONT

### **1-Procès-verbal du 31 mai 2022**

Approuvé à l'unanimité

### **2-Informations du Maire**

Fête du village : les animations proposées pendant la fête ont remporté un franc succès.

Forum intercommunal : le forum se déroulera le 3 septembre à la salle polyvalente de Thoiry.

Repas des anciens : le repas du 17 janvier 2022 a été annulé. La nouvelle date retenue est le 21 janvier 2023.

Écoles primaire et maternelle : nous avons actuellement 180 enfants en primaire et 62 en maternelle.

Cette année, l'école a procédé à une classe sans cartable sur le thème du théâtre. La directrice nous sollicite pour la classe sans cartable 2023 sur le thème du cinéma, cette participation de la commune sera soumise prochainement au vote lors d'un conseil municipal.

La directrice de l'école souhaite obtenir 2 labels sur les thèmes du développement durable et de la biodiversité en 2022-2023 : une labellisation par l'Éducation nationale (E3D) et une labellisation Eco-École (association Teragir).

Périscolaire et centre de loisirs : La directrice a un planning aménagé jusqu'à son congé maternité (elle fera plus d'administratif et moins d'animation).

Le marché du samedi : depuis plusieurs semaines, nous avons constaté un taux de fréquentation en baisse autant pour le public que pour les commerçants.

Le dernier marché avant les congés d'été sera le samedi 9 juillet.

Afin de proposer des nouveaux commerçants, le maire rencontrera avec Patrick BOURDEAUX des représentants de la chambre des métiers au mois de juillet.

La Barbacane : le samedi 17 septembre, de 16h à 19h, sur la place du marché, se tiendra une suite de concerts de 10mn chacun dans une caravane de 8 places.

Vacances d'été : la mairie sera fermée du lundi 08 août au lundi 15 août inclus.

Recensement 2023 : un recensement aura lieu dans notre commune du 19 janvier au 18 février 2023. Julie BENMEBAREK a été nommée coordinatrice. Elle devra procéder à une formation spécifique au 4<sup>ème</sup> trimestre 2022.

Le recrutement de 2 agents recenseurs sera nécessaire.

### **3- Mise à jour des membres des commissions**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la démission de Monsieur COUËDON, il est nécessaire de mettre à jour les membres des commissions suivantes :

- **URBANISME**  
Mr Arnaud GOEPP (responsable de la commission),  
Mrs Patrick BORDEAUX, Fabrice LECLERC et Jean-François LEROY
  
- **BATIMENTS COMMUNAUX ET CIMETIERE**  
Mr Arnaud GOEPP (responsable de la commission),  
Mrs Patrick BORDEAUX, Laurent DUVAL, Jean-François LEROY et Mme Monique BOURDEAUX
  
- **CCAS**  
Mr Fabrice LECLERC (responsable de la commission),  
Mmes Monique BOURDEAUX, Christelle VAN ASSCHE, Mrs Arnaud GOEPP, Julien THORON

Concernant les membres extérieurs du CCAS, la candidature de Laurent JOUFFROY a été retenue.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter les modifications ci-dessus.

### **4- Mise à jour des membres des syndicats intercommunaux**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de la démission de Monsieur Patrice COUËDON, il est nécessaire de mettre à jour les membres des syndicats suivants :

- **A.G.E.D.I.** Syndicat Intercommunal, Agence de Gestion et de Développement Informatique  
Titulaire : Mr Arnaud GOEPP  
Suppléant : Mr Jean-François LEROY
  
- **SIDOMPE** Syndicat Intercommunal de Destruction des Ordures Ménagères et production d'énergie  
Titulaire : Mr Adrien FARÉ  
Suppléant : Mr Julien THORON
  
- **SIED** Syndicat Intercommunal d'Evacuation et d'Elimination des Déchets  
Titulaire : Mr Adrien FARÉ  
Suppléant : Mr Julien THORON

### **5- Election d'un adjoint**

Monsieur le Maire informe qu'à la suite de la démission de Monsieur Patrice COUËDON, le conseil municipal est invité à se prononcer sur le remplacement du poste devenu vacant.

Ce nouvel adjoint prendra ordre dans le tableau après l'actuel 4<sup>ème</sup> adjoint qui deviendra lui-même 3<sup>ème</sup> adjoint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil en date du 26 mai 2020 municipal fixant le nombre d'adjoints à 4,

Vu le procès-verbal du conseil municipal du 26 mai 2020,

Vu la démission de Monsieur Patrice COUËDON de toutes ses fonctions reçues en mairie le 30 mai 2022,

Considérant la vacance d'un poste d'adjoint au Maire,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant,

Considérant qu'en cas d'élection d'un seul adjoint, le dernier alinéa de l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder sans élections complémentaires préalables du 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire dont le poste est devenu vacant,

Décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le rang n°4.

**- Election du quatrième adjoint :**

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 13

**A obtenu :**

- Monsieur Arnaud GOEPP 13 voix

A l'unanimité, Monsieur Arnaud GOEPP est proclamé quatrième adjoint au maire.

**6- Autoriser l'opération d'aménager sur la parcelle Q148**

Après l'exposé de monsieur le Maire,

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- Autoriser l'opération d'aménagement sur la parcelle Q n° 148 conformément au permis d'aménager obtenu le 08 juin 2022, pour laquelle aucuns travaux de viabilisation ne sont à réaliser. Les réseaux d'eaux usées, eaux pluviales, électricité, eau potable et téléphone existent déjà devant le lot sur la rue du Pont d'Aulne et les branchements individuels à réaliser seront à la charge de l'acquéreur.
- De faire établir, si nécessaire le procès-verbal de bornage de ce terrain,
- De régler les frais de géomètre nécessaire à cette opération,
- De donner pouvoir à Monsieur Le Maire pour régulariser l'acte de dépôt de pièces nécessaires à cette opération,
- D'autoriser la vente de la parcelle Q 148 moyennant le prix de 140 000 € net vendeur,
- De donner pouvoir à monsieur le Maire pour régulariser l'acte de vente,

**7-Questions diverses**

Pas de questions diverses.

Séance levée à 19h45